

2021 DAJ 07 : Approbation d'un contrat de cession à titre non exclusif de droits d'auteur portant sur des œuvres artistiques réalisées par Madame Tina Gardinier, alias Tina Tictone, au profit de la Ville de Paris

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

À la demande de la Ville de Paris, Madame Tina Gardinier a créé un ensemble d'œuvres artistiques sur les murs de la crèche collective du 156 rue Raymond Losserand (14^{ème} arrondissement).

Ces œuvres sont destinées à être exploitées largement par la Ville de Paris et ses partenaires et leurs images pourront être publiées sur les sites Internet de la Ville, ainsi que les comptes de réseaux sociaux (Twitter, Facebook et Instagram) de la Ville de Paris et de la Mairie du 14^{ème} arrondissement de Paris, ou encore les magazines municipaux.

Afin de permettre à la Ville de Paris d'exploiter largement les créations, Madame Tina Gardinier, a accepté de céder ses droits patrimoniaux sur ses œuvres pour la durée légale des droits d'auteur, à titre non exclusif et à des fins non commerciales.

C'est l'objet du contrat de cession de droits d'auteur conclu à titre gratuit.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir approuver le contrat de cession de droits d'auteur établi entre la Ville de Paris et Madame Tina Gardinier, et m'autoriser à le signer.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris.